



Madame la Députée

Aussac-Vadalle, le 15 janvier 2026

Objet : Suppression des carrefours plans d'Aussac-Vadalle et de Maine-de-Boixe – RN 10

Madame la Députée,

Je vous informe, que sous la présidence de Madame la Sous-préfète, une réunion du comité technique (COTECH) consacrée à la suppression des derniers carrefours plans au nord de la Charente, s'est tenue le lundi 1er décembre 2025.

Lors de cette réunion, plusieurs variantes d'aménagement ont été présentées. Toutefois, la méthode d'analyse des solutions proposées n'a pas permis de mettre en avant la solution souhaitée par les acteurs locaux de notre territoire.

En effet dans le critère financier il apparaît que les seuils d'analyse ont été appliqués de manière différenciée selon les territoires : le seuil dit « rouge » est fixé à 12 M€ pour Cœur de Charente, contre 16 M€ pour Val de Charente, et le passage du vert au jaune intervient à 6 M€ pour Cœur de Charente, contre 12 M€ pour Val de Charente.

Il serait également pertinent d'apprécier le critère financier sur l'ensemble des aménagements de même nature réalisés ces dernières années sur la RN 10.

Par ailleurs, un critère essentiel n'a pas été intégré à l'analyse : celui des fermetures temporaires de la RN 10. Les itinéraires de substitution et leurs impacts sur les territoires n'ont pas été pris en compte, ce qui pénalise fortement la solution pourtant validée en 2021 avec l'ensemble des acteurs locaux et la DREAL. Les événements récents, qu'ils soient climatiques, accidentels ou liés à des manifestations ont pourtant démontré toute la pertinence de ce critère.

La solution que nous soutenons depuis de nombreuses années, et qui a été formellement approuvée par la Commune (délibération n° D_2022_2_1 du 15 février 2022), a été présentée lors de la réunion du 1er décembre 2025 sous l'intitulé « Secteur Sud – Sous variante 4 ». Elle prévoit la réalisation d'un échangeur complet au droit de la Belle Cantinière, comprenant un ouvrage d'art franchissant la RN 10 et intégrant la déviation du bourg d'Aussac.

Cette solution fait l'objet d'un large consensus local. Elle est plébiscitée par les agriculteurs, les acteurs économiques du territoire, ainsi que par le restaurant de la Belle Cantinière, pour lequel ces travaux sont déterminants. Elle permet d'améliorer significativement la desserte de la zone économique locale, de faciliter les déplacements des exploitants agricoles et des entreprises, et de sécuriser et fluidifier les accès pour l'ensemble des usagers de la commune et des territoires environnants.

Mairie 61 Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle
Tél : 05 45 20 61 60 - Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr
Internet : www.aussac-vadalle.fr

Elle contribue également à sécuriser l'accès aux villages de la commune, à maintenir et créer des emplois locaux, et à désenclaver un secteur rural et agricole, tout en garantissant la sécurité des flux lourds et agricoles. Enfin, elle permet de regrouper et de supprimer des accès non conformes, de simplifier les entrées pour les exploitations et entreprises locales, de limiter l'emprise foncière et de mettre en œuvre des mesures de compensation environnementale conformes aux exigences de Natura 2000 et à la séquence « Éviter – Réduire – Compenser ».

Je vous remercie par avance du soutien que vous pourrez apporter à la solution défendue par notre territoire. Nous souhaitons simplement que Cœur de Charente ne soit pas le parent pauvre des aménagements de la RN 10, alors même qu'il s'agit de l'un des derniers secteurs à être traités.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement

Le Maire,
Gérard LIOT

